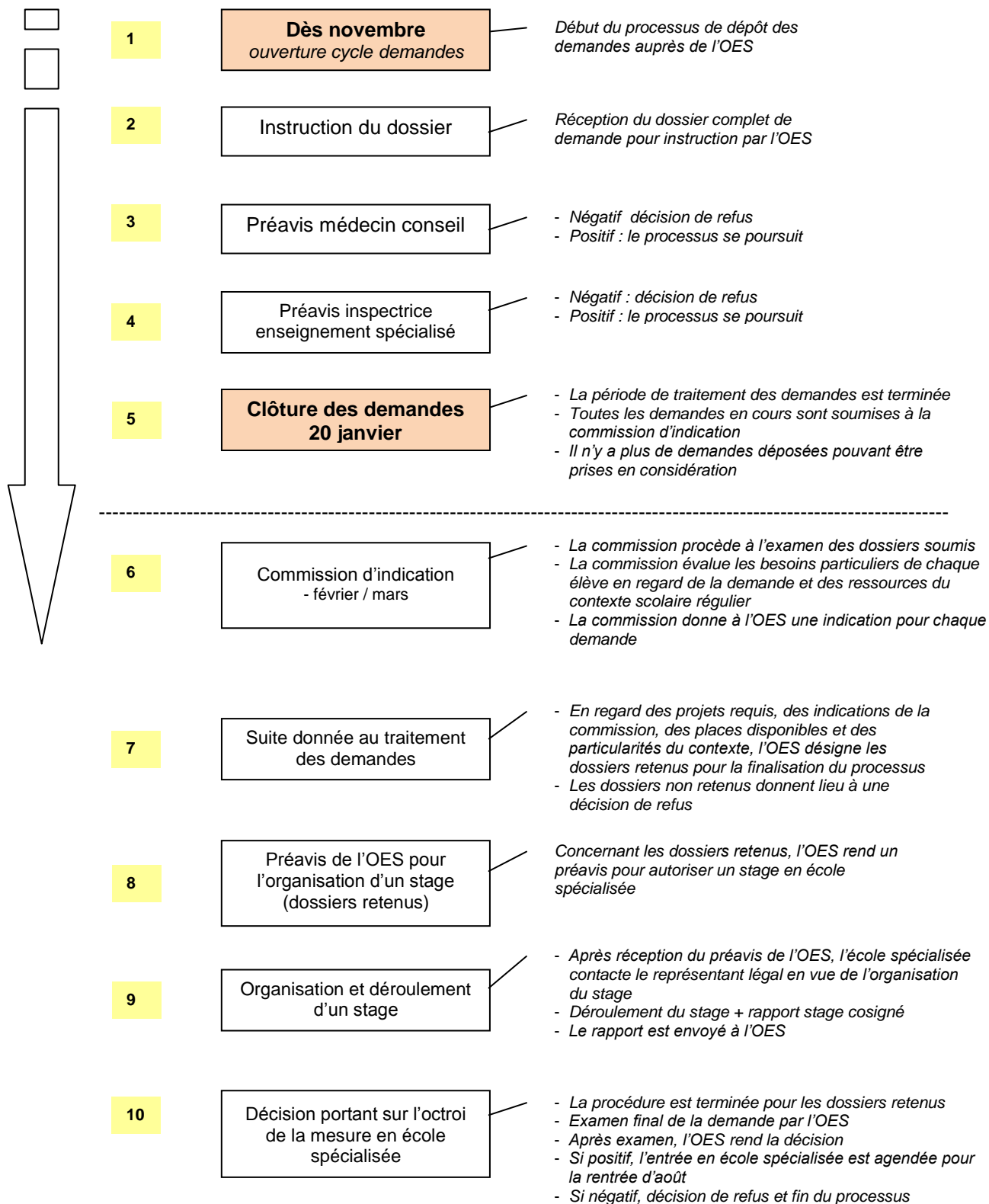


**Pour toute demande utiliser les formulaires requis**



(voir page 2 pour le détail de la procédure)

### Procédure d'orientation vers les écoles spécialisées

Etapes	Qui / Quoi	Comment / Déroulement	Documents
<b>1</b>	<p><b>Dès le 1<sup>er</sup> novembre</b></p> <p><b>L'enseignant titulaire</b> initie la demande avec le <b>représentant légal</b> de l'enfant ou du jeune, des éventuels <b>intervenants pédo-thérapeutiques</b> ainsi que de son <b>autorité scolaire</b></p> <p><b>Si enfant pas scolarisé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'enseignant titulaire</b> télécharge sur le site de l'OES le formulaire de demande d'orientation en école spécialisée.</li> <li>- Il remplit la partie qui lui est dédiée.</li> <li>- En parallèle, il se coordonne avec <b>le représentant légal</b> et son <b>autorité scolaire</b> concernant le formulaire médical requis ainsi que les formulaires de bilan pédo-thérapeutique.</li> <li>- Le dossier dûment complété est envoyé à <b>l'OES</b> selon la coordination définie entre les partenaires.</li> </ul> <p>- <b>Le représentant légal</b> s'adresse en direct à l'OES.</p>	<p><b>Formulaire</b> demande d'orientation en école spécialisée</p> <p><b>Formulaires:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rapport médical</li> <li>- bilan pédo-thérapeutique</li> </ul> <p><b>Dossier complet:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formulaire demande signée</li> <li>- rapport médical</li> <li>- bilan(s) pédo-thérapeutique(s)</li> <li>- autres annexes si existantes</li> </ul> <p><b>Dossier complet</b></p>
<b>2</b>	<b>L'OES</b> vérifie la demande et débute son instruction	- <b>La gestionnaire de dossier</b> enregistre officiellement la demande et organise le déroulement de son instruction.	<b>Dossier complet</b>
<b>3</b>	<b>Le médecin conseil</b> donne son préavis	- <b>Le médecin conseil</b> examine si la demande relève des critères médicaux reconnus.	
<b>4</b>	<b>L'inspectrice de l'enseignement spécialisé</b> donne son préavis	- <b>L'inspectrice</b> examine la demande en regard du contexte scolaire régulier et de ses ressources ainsi que de l'offre des écoles spécialisées. Elle prend tous les contacts nécessaires au rendu de son préavis.	
<b>5</b>	<b>20 janvier</b>	- <b>Fin de la période de dépôt des demandes pour une entrée en école spécialisée.</b> Les demandes reçues au-delà ne peuvent plus être prises en considération par <b>l'OES</b> .	<b>Dossier complet</b> + éventuelles observations complémentaires
<b>6</b>	<b>Février / Mars</b>	- <b>Séance de la commission d'indication.</b> La commission procède à l'examen des demandes et donne une indication pour chaque dossier.	PV séance
<b>7</b>	<p><b>L'OES</b> désigne les dossiers retenus</p> <p><b>L'OES rend une décision</b> pour les dossiers non retenus</p>	<p>- <b>L'OES</b> retient ou non les dossiers en fonction des indications de la commission, des places disponibles annoncées et des particularités du contexte.</p> <p>- <b>L'OES</b> rend une décision de refus. Fin du processus pour les dossiers non retenus.</p>	/  <b>Décision de l'OES</b> pour les dossiers non retenus
<b>8 &amp; 9</b>	<b>Stage</b> pour les demandes retenues	<p>- <b>L'OES</b> rend un préavis de stage permettant l'organisation de celui-ci.</p> <p>- <b>Le stage</b> est effectué et donne lieu à un rapport cosigné (direction + parents).</p>	<b>Préavis de stage</b> <b>Rapport de stage</b>
<b>10</b>	<b>Décision OES</b> pour les dossiers retenus	- <b>L'OES</b> procède à l'examen final de chaque demande et rend la décision.	<b>Décision de l'OES</b>

*NB : tous les détails et formulaires sont en ligne sur le site de l'OES : [www.ne.ch/oes](http://www.ne.ch/oes)*